

ANNEXE 1 : Attestation de bon montage et de liaisonnement au sol
(arrêté du 18/02/2010)

**ATTESTATION DE BON MONTAGE ET DE LIAISONNEMENT
AU SOL**

PARTIE RESERVÉE AU RESPONSABLE DU MONTAGE

Date du contrôle: / / / / / / / / à / / / H / / /

Lieu d'implantation :

Manifestation :

Durée d'implantation :

CHAPITEAU

☐

TENTE

☐

STRUCTURE

(*) ☐

	PROPRIETAIRE ETABLISSEMENT	EXPLOITANT	RESPONSABLE DU MONTAGE
NOM ou RAISON SOCIALE			
ADRESSE			

**(*) indiquer le type de structure (gradins,
tribunes ou autre à préciser.**

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

Numéro d'identification:

Fabricant:

Hauteur latérale:

Largeur:

Longueur:

Superficie totale montée:

Nombre de sorties de secours :

Largeur totale des sorties de secours:

**ESSAIS DE SOL A L'ARRACHEMENT OU EQUIVALENT PAR LESTAGE EFFECTUES
LORSQUE L'EXPLOITANT N'A PAS ETE EN MESURE DE COMMUNIQUER LES
INFORMATIONS RELATIVES A LA QUALITE DE RESISTANCE DU SOL ET A LA
PRESENCE DE RESEAUX VRD :**

Valeurs ancrages ou lestages imposées par le fabricant:

Valeurs obtenues:

Nombre d'essais effectués:

Cette mission de montage m'a été confiée par:

Qualité:

Nom et prénom en lettres capitales:

Signature du responsable du montage:

N.B: Ce document n'exonère pas le propriétaire de sa responsabilité et ne remplace pas l'obligation du contrôle périodique de l'installation réalisé par un organisme agréé de vérification technique CTS dans les conditions de l'article CTS du règlement de sécurité.